

➤ NOTES IMPORTANTES POUR LES PRODUCTEURS DES DIVISIONS NORD :

NE S'APPLIQUE QUE POUR LES PRODUCTEURS SITUÉS À 50 KM DE DISTANCE DE LAC-DES-ÎLES

APPELEZ AVANT DE PRODUIRE : STÉPHANE GALY : 819-616-9624

PERMIS DE LIVRAISON

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD**, un permis de livraison est **requis** :  
<http://www.apflo.ca/demande-permis-de-livraison>

PRÉLEVÉ SYNDICAL

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** une contribution syndicale de 2,15 \$ la tonne métrique verte sera retenue.

FRAIS DE TRANSPORT

- Les frais de transport et de broyage sont payés par la compagnie
- Un minimum de 10 tonnes ( un container) doit être produite pour que l'usine achète le bois

Liste de Prix Division Nord		
Essences	Prix payés / tmv bord de route	Prix pour un container de 10 tonne avant taxes
Sapin	40\$	400.00\$
Épinette Noire	35\$	350.00\$
Épinette Blanche	35\$	350.00\$
Pin Blanc	35\$	350.00\$
Pin rouge	35\$	350.00\$
Cèdre	35\$	350.00\$

SPÉCIFICATIONS ET NORMES DE FAÇONNAGE POUR LE SCIAGE

- Branche et houppiers doivent être fraîchement coupés ( moins de 5 jours l'été, 15 jours l'hiver)
- Diamètre maximale des houppier ( toppe) 4 pouce
- Les essences doivent être séparé
- Les branches et les houppiers doivent être disposés de manière à faciliter leur broyage
- Hauteur maximale des empilement de biomasse : 6 pieds
- 50 km de distance maximale entre votre forêt et leur usine